



Montreuillois

Pêche au bar : les plaisanciers montent au filet

La réglementation très stricte en matière de pêche au bar, instaurée l'an dernier à cause de ressources insuffisantes, a fait beaucoup de remous chez les pêcheurs non professionnels. Cette année, ils sont carrément montés à Bruxelles défendre leur loisir. Et pourraient bien obtenir gain de cause.

PAR PATRICIA NOËL
boulogne@lavoixdunord.fr

LITTORAL.

1 Pourquoi les pêcheurs de bar ont passé un sale été ?

Les scientifiques ont tiré la sonnette d'alarme avant le lancement de la dernière saison de pêche après avoir constaté une raréfaction de l'espèce. La Commission européenne a alors sorti la grosse artillerie en réglementant de façon draconienne la pêche au bar, qui a été interdite pendant les six premiers mois de l'année.

À partir de juin, les pêcheurs amateurs (plaisanciers, sportifs ou pêcheurs à pied) n'ont plus eu le droit de sortir de l'eau qu'un seul bar par personne et par jour. L'affaire leur est restée en travers de la gorge comme l'arête d'un gros cabillaud, même si les professionnels, eux aussi, ont été limités dans leurs prélèvements.

2 Quel est l'état de la ressource cette année ?

Présent cette semaine à Boulogne dans le cadre d'un colloque sur la pêche à pied, Jean Kiffer, à la tête d'une fédération regroupant des pêcheurs non professionnels*, a relayé le mes-

sage des scientifiques : le bar se porte encore moins bien qu'avant la mise en place de quotas... « Nous ne sommes pas là pour polémiquer mais on peut trouver une explication si on cherche bien... » À ce moment, on a bien senti que les pêcheurs professionnels devaient avoir les oreilles qui sifflaient.

3 Que proposent les pêcheurs amateurs ?

Jean Kiffer, en sa qualité de défenseur de la pêche à pied, a demandé, et obtenu, un rendez-vous à la Commission européenne de Bruxelles. « Et je pense que j'ai été entendu », se réjouit celui qui a aussi écrit au ministre chargé du dossier (lire ci-dessous) pour lui demander du soutien. « Les scientifiques avaient proposé un moratoire, avec des mesures encore plus strictes. Les politiques n'ont pas suivi. De notre côté, nous avons proposé un quota mensuel de bars. »

4 Que va décider Bruxelles le mois prochain ?

Selon les informations recueillies à Bruxelles par Jean Kiffer, la Commission propose que la pêche au bar soit autorisée uniquement aux métiers de l'hameçon (pêche dite « douce »). Une période de repos biologique serait instaurée en février et mars. Pour les autres mois, le prélèvement de



Les pêcheurs amateurs pourraient bien gagner la bataille du bar.

la pêche de loisir serait limité à 10 bars par mois et par pêcheur.

5 Pourquoi ces propositions vont faire du bruit ?

En limitant la pêche au bar à la pêche professionnelle à l'hame-

çon et aux amateurs, la commission européenne exclut purement et simplement les chalutiers et fileyeurs qui, l'année dernière, disposaient encore de quotas pour cette espèce. Si on imagine que cette décision ne fait pas que des

malheureux chez les pêcheurs du dimanche, elle pourrait provoquer quelques remous chez les professionnels d'ici la réunion du conseil des ministres européens, à la mi-décembre. ■

*Site : www.fnppsf.fr